

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 48/2026

OBJET : PREVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE A DESTINATION DES SENIORS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE L'UNIVERSITE INTER-AGES MELUN VAL DE SEINE POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, et, notamment, dans le cadre de sa compétence en matière d'organisation et de fonctionnement de l'activité Universitaire Inter-Ages de Melun Val de Seine (UIA) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 du 16 avril 2026 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que le Comité de Seine-et-Marne de l'association Prévention Routière organise des ateliers à destination des seniors ;

CONSIDERANT que des ateliers « Conduite Seniors, restez mobiles ! + quizz code de la route » vont être proposés aux étudiants de l'Université Inter-Ages Melun Val de Seine, au titre de l'année universitaire 2026/2027 ;

CONSIDERANT que, à cet effet, une convention doit être conclue entre le Comité de Seine-et-Marne de l'Association Prévention Routière et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ayant pour objet de fixer les conditions de déroulement de ces ateliers ;

DECIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec le Comité de Seine-et-Marne de l'Association Prévention Routière une convention fixant les conditions de l'intervention d'animateurs dans le cadre d'ateliers dont le thème est « « Conduite seniors, restez mobiles – Quizz code de la route » (projet ci-annexé), ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 20/05/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Accusé de réception

077-247700057-20260520-63407-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2026

Publication ou notification : 21 mai 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official stamp is partially visible, containing the text 'PROVINCIAL DE LA REGION DE MELUN' and 'MELUN VAL DE SEINE'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Franck Vernin